

Chers et chères étudiant.e.s de L3,

Comme vous le savez, la pandémie du COVID-19 a bouleversé l'organisation du second semestre et cela à l'échelle nationale.

Conscients des enjeux que cela représente pour les étudiants et de l'impact que cette situation a pu avoir sur bon nombre d'entre vous, les vice-présidents "formation" des universités françaises se sont concertés pour fournir un cadre national commun aux commissions d'examen des candidatures à l'entrée en Master. Voici leurs éléments de cadrage qui nous ont été transmis :

"Afin de permettre une équité de traitement des dossiers des candidats postulant en master compte tenu de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, le réseau des vice-présidents formation demande à l'ensemble des commissions de sélection en master de respecter les points suivants :

- 1) Les résultats du semestre 6 (deuxième semestre de L3) ne devront pas être pris en compte
- 2) Le fait d'avoir ou non fait un stage ne devra pas être pris en compte"
- **3)** Par ailleurs, afin de préserver la santé des étudiants et personnels de l'université, le président de l'université et son équipe ont décidé que les auditions s'effectueront à distance.

En conséquence, la sélection à l'entrée des trois parcours du Master de Psychologie devront être en conformité avec ces éléments.

Toutefois ces éléments nécessitent d'importantes précisions :

- Sur le premier point : la sélection comprend deux étapes.

<u>Une étape d'admissibilité</u>, qui reposera donc essentiellement sur les résultats de L2 et premier semestre de L3 (non prise en compte des notes du second semestre de L3). Le second semestre de L3 reste cependant nécessaire à la validation de votre année et à l'élaboration du projet de formation que vous aurez à défendre.

La seconde étape, d'admission, comprend les auditions qui permettent de valoriser votre parcours, votre projet...

- concernant le second point, si la crise sanitaire a pu impacter la réalisation d'un stage, de la même manière elle a pu rendre difficile la réalisation d'un TER. De ce fait l'absence de stage ou l'absence de TER ne sera pas un élément retenu pour émettre un avis défavorable à votre candidature. Vous pourrez malgré tout parler de vos stages/TER éventuels s'ils ont nourris votre projet d'étude et

professionnel et ainsi permettre à la commission de mieux comprendre vos motivations pour le parcours visé.

- enfin le troisième point implique que les candidat.e.s convoqué.e.s pour audition se verront proposer une audition à distance. Nous souhaitons que cela se fasse en "visioconférence" le jour prévu (date indiquée sur ecandidat). Il faudrait prendre alors vos dispositions (accès à un ordinateur avec caméra et micro ou téléphone, connexion internet ou 4G) pour pouvoir effectuer l'audition par ce biais. Vous recevrez des informations et instructions précises en ce sens prochainement.

Sachez que nous avons bien conscience que les difficultés induites par la situation se surajoutent à l'anxiété de la fin de licence 3. Nous tenons compte dans la mesure du possible de ces difficultés et restons à votre écoute.

Vos contacts en cas de besoin :

- pour tout ce qui concerne la fin de votre année de L3 à Besançon: magalie.bonnet@univ-fcomte.fr
- pour ce qui concerne les candidatures au parcours IPTS (Intervention Psychosociologique : Travail et Santé) : michel.boutanquoi@univ-fcomte.fr
- pour ce qui concerne les candidatures au parcours PCN (Psychologie Cognitive et Neuropsychologie) : marie.mazerolle@univ-fcomte.fr et andre.didierjean@univ-fcomte.fr
- pour ce qui concerne les candidatures au parcours CPCF (Clinique Psychopathologique et Clinique de la Famille) : maria.sanahuja@univ-fcomte.fr
- pour tout ce qui concerne l'organisation du Master 1 : <u>laurence.picard@univ-fcomte.fr</u>
- pour tout ce qui concerne le parcours recherche (M2) : <u>florent.lheureux@univ-fcomte.fr</u>

Portez-vous bien.

L'équipe pédagogique du département de psychologie.